



## CONSEIL DES ÉTUDES ET DE LA VIE ÉTUDIANTE

*Formation plénière*

### **PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU LUNDI 28 OCTOBRE 2024**

#### **Étaient présents ou représentés :**

M. Stéphane BRACONNIER, Président de l'Université.

#### **Collège des professeurs**

Mme Niki ALOUPI, M. Jean-Vincent HOLEINDRE, M. Julien ICARD, M. Arnaud MERCIER, M. Jean MERCIER-YTHIER, Mme Marie-Hélène MONSERIE-BON, Mme Cécile PÉRÈS, Mme Maria RIFQI, *membres du collège A.*

M. Quentin EPRON, M. Jean FROUSTEY, Mme Agata DE LAFORCADE, Mme Lisa MORHAIM, M. Emmanuel PETER, Mme Claire PICQUE-KIRALY, Mme Claire WROBEL, *membres du collège B.*

M. Pierre STORRE, personnalité extérieure

Mme Sophie LUTRAND, M. Yann MOUSEL, *membres excusés*

#### **Collège des étudiants**

Mme Luna MEHARD, M. Thibault SEHAÏRI, Mme Léa CHASSANG, M. Ulysse COLLIGNON, Mme Jade DUROSOIR, M. Phyleas HUNEAU, M. Paul DE LA BIGNE, M. Pablo BERTOLETTI, Mme Manon MARGULICI, Mme Laura QUENNEVILLE, M. Xavier MONTELLE, Mme Marion SEJOURNE

#### **Assistaient de droit :**

M. Jean-Marie CROISSANT, directeur général des services

Mme Bastien COUSAERT, directeur des études et de la formation

M. Thierry BÉGUÉ, directeur général du CROUS de Paris représenté par Mme Raphaëlle REMY-LELEU, chargée des relations et de la qualité de service aux usagers/usagères au CROUS

## **Sommaire**

1.	Approbation du procès-verbal de la séance du 8 avril 2024 (annexe envoi ultérieur).....	3
2.	Approbation du procès-verbal de la séance du 30 mai 2024 (annexe envoi ultérieur).....	3
3.	Avis sur les dossiers présentés au titre du FSDIE social (annexe envoi ultérieur) .....	3
4.	Avis des projets étudiants présentés au titre du FSDIE social (annexe envoi ultérieur).....	3
5.	Avis sur l'offre de formation 2025 en Master (annexe envoi ultérieur) .....	4
6.	Approbation du règlement général des études en Licence et en Master (annexe envoi ultérieur) .....	5
7.	Avis sur la création d'un Bachelor de Relations internationales/International Affairs (annexe envoi ultérieur) .....	6

*La séance plénière du Conseil des études et de la vie étudiante de l'Université Paris-Panthéon-Assas s'ouvre à 14 heures 32 sous la présidence de M. Stéphane BRACONNIER.*

**1. Approbation du procès-verbal de la séance du 8 avril 2024 (annexe envoi ultérieur)**

M. le Président explique que ce point est reporté à la prochaine réunion du CEVE.

**2. Approbation du procès-verbal de la séance du 30 mai 2024 (annexe envoi ultérieur)**

M. le Président explique que ce point est reporté à la prochaine réunion du CEVE.

**3. Avis sur les dossiers présentés au titre du FSDIE social (annexe envoi ultérieur)**

M. le Président explique que les commissions du FSDIE social se réunissent au fil de l'eau avec des dossiers étudiés en amont par les assistantes sociales du CROUS. 13 dossiers ont été présentés à la commission. 9 étudiants ont obtenu une aide allant de 100 à 500 euros au titre de l'aide alimentaire, du numérique et du logement. 2 dossiers ont été rejetés car les étudiants n'étaient pas inscrits pour l'année universitaire 2024-2025 et 2 dossiers nécessitaient une analyse plus approfondie de la situation financière des étudiants. Il leur a été demandé de prendre un nouveau rendez-vous avec les assistantes sociales du CROUS. Le montant total des aides versées pour 9 dossiers est de 2 300 euros.

M. le Président propose de passer au vote.

*Le Conseil des études et de la vie étudiante approuve à l'unanimité l'avis sur les dossiers présentés au titre du FSDIE social.*

**4. Avis des projets étudiants présentés au titre du FSDIE social (annexe envoi ultérieur)**

M. EPRON présente ce point. Cette commission intitulée Aide aux projets concerne des dossiers de projets associatifs. Ils ont été présentés début octobre. La somme attribuée est de 57 984 euros auxquels s'ajoutent 5 632 euros de reliquat. La question de la mutualisation du matériel a été réabordée afin de réaliser des économies et d'avoir un suivi du matériel acheté sur les fonds du FSDIE. Les associations ont aussi l'usage du studio audiovisuel du Centre Assas. La commission a également rappelé son refus de financer des associations politiques sauf pour l'achat d'un kakemono. Les projets financés doivent être directement liés à la vie étudiante dans le but d'animer la vie de campus.

Mme QUENNEVILLE demande quels sont les projets qui se trouvent dans la catégorie « autres ». Elle propose également une mutualisation du matériel avec les Licences et Masters d'Information-Communication.

M. EPRON répond que le point « autres » regroupe les dossiers pour lesquels il a été difficile de trouver une catégorie. Cette suggestion de mutualisation est très pertinente. Il serait intéressant de bénéficier de plus de la technicité des étudiants d'Infocom.

M. ICARD remarque que les sommes présentées dans la catégorie dite « autres » sont très élevées par rapport aux catégories nommées. Cela pourrait questionner la pertinence des catégories existantes.

M. EPRON répond que ces dossiers apparaissent dans la catégorie « autres », mais lors de la commission du FSDIE, ces dossiers sont détaillés. Cette catégorie « autres » se trouve seulement dans la synthèse.

M. HOLEINDRE suggère pour cette catégorie « autres » d'indiquer les associations qui ont bénéficié d'un financement.

M. le Président répond qu'en général, un tableau détaillé est présenté.

M. le Président propose de passer au vote.

*Le Conseil des études et de la vie étudiante approuve à l'unanimité l'avis sur des projets étudiants présentés au titre du FSDIE social.*

##### **5. Avis sur l'offre de formation 2025 en Master (annexe envoi ultérieur)**

M. le Président rappelle que pendant l'été, le CEVE avait approuvé l'offre de formation pour les années 2025 à 2030 en Licence principalement. L'Université Paris-Panthéon-Assas se trouve dans la campagne d'accréditation après évaluation par le HCERES. Les directeurs de parcours et de mentions ont procédé à des ajustements de leurs parcours de Master notamment en M1 pour tenir compte de ce qui avait été décidé en Licence.

M. le Président explique que l'établissement a procédé à la création de deux mentions nouvelles : Droit de la santé et Droit du marché et du patrimoine artistiques. Dans la mention Relations internationales se trouve aussi un nouveau Master : le parcours Études stratégiques. L'actuel parcours Relations internationales devient Politique internationale pour éviter la confusion entre la mention et le parcours.

Mme MONSERIE-BON prend la parole sur ce travail lié notamment à la nouvelle configuration du Master en deux ans. Les volumes horaires ont été conservés dans l'ensemble. Les créations qui ont été réalisées répondent aux besoins sur des sujets d'avenir tels que le numérique et l'environnement qui sont au cœur des préoccupations des étudiants. La mention Santé a été créée dans cette logique. Le Droit du marché et du patrimoine artistique existait déjà, mais dans la mention Droit privé. Au regard de sa particularité, sur une recommandation du HCERES, une mention dérogatoire a été créée pour que ce parcours apparaisse de manière plus visible dans l'offre de formation. Un Master a été créé en relations internationales. Il n'existe pas d'autre changement majeur, simplement des ajustements.

M. ICARD soulève une erreur dans le parcours Protection sociale et rémunération. Il s'agit de l'ancienne maquette qui a été reconduite et non de la nouvelle.

M. COUSAERT répond qu'il s'agit d'une erreur matérielle.

M. ICARD pose la question de l'entrée en vigueur des nouvelles maquettes. Il demande également quel est le volume horaire du cours de droit des données personnelles.

Mme MONSERIE-BON répond que le volume horaire de ce cours a été fixé à 24 heures. Concernant l'application de l'offre de formation, elle est immédiate en 2025. Il est possible en revanche pour 2025-2026 que le cours de DIP 1 soit maintenu.

Mme RIFQI remarque une erreur matérielle pour le Master d'Économie statistique en page 263.

Mme QUENNEVILLE pose une question concernant les règlements particuliers et le règlement général. Elle demande si le particulier prime sur le général notamment en termes d'assiduité et de dispenses en cas de handicap.

M. le Président répond que le particulier l'emporte sur le général, mais en cas d'absence de précision dans le règlement particulier, c'est le régime général qui s'applique.

M. le Président propose de passer au vote.

*Le Conseil des études et de la vie étudiante approuve à l'unanimité l'offre 2025 en Master.*

#### **6. Approbation du règlement général des études en Licence et en Master (annexe envoi ultérieur)**

M. le Président explique qu'il s'agit d'une nouveauté sur la forme. Ces règlements généraux n'existaient pas dans l'offre de formation précédente. Ce règlement général aura une très grande utilité notamment pour le paramétrage et la modélisation des logiciels de scolarité. Ces règlements reprennent en substance ce qui figurait déjà dans les règlements particuliers. Les deux règlements de Master 1 et Master 2 ont été distingués sur demande expresse du département de droit privé. En chapô du Master 2 a été introduite une formule selon laquelle il est possible de déroger en tout ou partie à ce règlement de deuxième année de Master.

Mme QUENNEVILLE remercie l'administration pour avoir intégré les éléments sur les clauses d'assiduité dans le règlement. Elle demande de quelle manière sera accessible ce règlement.

M. le Président répond que cela n'est pas encore défini.

M. le Président propose de passer au vote.

*Le Conseil des études et de la vie étudiante approuve à l'unanimité le règlement général des études en Licence et en Master.*

## **7. Avis sur la création d'un Bachelor de Relations internationales/International Affairs (annexe envoi ultérieur)**

M. HOLEINDRE présente ce point. Il s'agit d'un Bachelor de Licence 1<sup>er</sup> cycle. Il existe aujourd'hui une montée en puissance des formations en relations internationales, mais il n'en existe pas une seule en France, à l'exception d'établissements privés. L'idée est que l'Université Paris-Panthéon-Assas puisse présenter un diplôme qui offre toutes les garanties académiques dans ce domaine des relations internationales. Ce projet est porté avec l'ISIT. Chacun apporte son savoir-faire et ses compétences. Il s'agit d'une licence professionnalisaante, mais les étudiants peuvent aussi intégrer par la suite un Master en se spécialisant. La vocation de cette formation est d'anticiper sur l'avenir et de combler une lacune en France qui est l'absence de formation de premier cycle en relations internationales.

M. HOLEINDRE explique que le document comprend de nombreux exemples de débouchés. Les relations internationales ne constituent pas une filière en tant que telle. Les métiers possibles sont très divers et les débouchés de plus en plus importants. Les métiers des relations internationales sont présents dans toutes les branches professionnelles, publiques ou privées.

M. SEHAÏRI intervient sur la question des financements. Il demande si les étudiants boursiers seront exonérés comme les étudiants de l'établissement.

M. le Président explique que ce modèle a vocation à se développer ou à s'étendre à d'autres formations. Les étudiants boursiers seront exonérés de droits d'inscription. Il n'est pas exclu que ce Bachelor entre dans le système de l'apprentissage. Les droits d'inscription seraient alors pris en charge par les entreprises ou les organismes concernés.

M. HOLEINDRE souligne que les finances ne doivent pas être un obstacle pour un étudiant qui a les qualités pour rentrer dans la formation. Il existe des dispositifs tels que les bourses existantes ou l'apprentissage. C'est une formation professionnalisaante. Les bourses sur critères sociaux ne sont pas toujours suffisantes pour couvrir tous les frais des étudiants. Le financement par une entreprise est une bonne solution pour les soutenir.

Mme QUENNEVILLE explique que les étudiants s'inquiètent de la privatisation du diplôme et soulève l'idée d'un Bachelor public afin que tous les étudiants, même non-boursiers puissent y rentrer.

M. HOLEINDRE répond que le système de mécénat ou de sponsor ne serait pas choquant.

M. ICARD demande si cette formation donne la même équivalence qu'un diplôme d'État.

M. HOLEINDRE répond par l'affirmative. Ce Bachelor donnera le grade de Licence pour permettre un recrutement en Master.

M. le Président précise que ce document n'est pas un règlement. Ce document donne des indications stratégiques et ne comporte pas de restriction. L'idée est d'élargir le spectre possible des soutiens extérieurs.

M. le Président propose de passer au vote.

*Le Conseil des études et de la vie étudiante approuve avec 3 voix contre la création d'un Bachelor de Relations internationales/International Affairs.*

*M. le Président lève la séance à 15 h 30.*

Le président  
Stéphane BRACONNIER